

DELIBERATIONS

05 décembre 2023

- D2023051201 DM2
- D2023051202 Autorisation d'engager
- D2023051202A01 Autorisation d'engager
- D2023051203 Modification des statuts CCPC
- D2023051204 Bons cadeaux enveloppes 400 € du 1.01.2024 au 31.12.2024
- D2023051205 Cartes cadeaux 2023
- D2023051206 Recensement désignation coordonnateur
- D2023051207 création emploi non permanent chopin elodie
- D2023051208 Tableau des effectifs



D2023051201

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Geoffrey PERRIN ; Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : Décision modificative N° 2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 : Autres frais divers	19 682.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	19 682.00 €	
D 6531 : Indemnités		500.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courantes		500.00 €
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		15 900.00 €
D 678 Autres charges exceptionnelles		3 282.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		19 182.00 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Bernadette SION





D2023051202

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Jeoffrey PERRIN ; Hervé WARTELE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Madame le Maire indique que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes présentées par Madame le Maire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits sans attendre le vote du budget primitif 2024,

Considérant les crédits inscrits au BP 2022

Chapitre	Crédits ouverts 2023 a	RAR 2021 b	Crédit au titre de DM c	Montant total Pris en compte d=a+c ou a-c	Crédit autorisé 1/4
D20	0	0 €			
D21	64 642 .09 €	0 €	0 €	0 €	16 160.52 €
D23	86 000.00 €	0 €	0 €	0 €	21 500.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts répartis selon le tableau ci-dessus soit chapitre 21, 37 660.52 €
- Prend l'engagement de voter au BP 2024 les crédits correspondants aux différents chapitres concernés

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Bernadette SION



Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie

59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54

Site : <http://mairie.chemy.fr>

Email : mairie@chemy.fr



D2023051202A01

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Jeffrey PERRIN ; Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Madame le Maire indique que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes présentées par Madame le Maire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits sans attendre le vote du budget primitif 2024,

Considérant les crédits inscrits au BP 2023

Chapitre	Crédits ouverts 2023 a	RAR 2022 b	Crédit au titre de DM c	Montant total Pris en compte d=a+c ou a-c	Crédit autorisé 1/4
D20	0	0 €			
D21	64 642 .09 €	0 €	0 €	64 642.09 €	16 160.52 €
D23	86 000.00 €	0 €	0 €	86 000.00 €	21 500.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts répartis selon le tableau ci-dessus
- Prend l'engagement de voter au BP 2024 les crédits correspondants aux différents chapitres concernés

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Bernadette SION



Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie

59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54

Site : <http://mairie.chemy.fr>

Email : mairie@chemy.fr



D2023051203

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Jeffrey PERRIN ; Hervé WARTELE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : vote des modifications statutaires de la Communauté de Communes Pévèle Carembault à effet au 1^{er} janvier 2024

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT issue de la fusion des communautés de communes du Carembault, du Sud Pévélois, du Pays de Pévèle, Cœur de Pévèle et Espace en Pévèle, et du rattachement de la commune de PONT –A-MARCQ,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2013 complémentaire portant approbation des statuts de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT ;

Vu la délibération CC_2015_225 du 21 septembre 2015 portant vote des statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant modifications statutaires de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT ;

Vu la délibération la délibération CC_2017_292 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017 modifiant les compétences de la Communauté de Communes afin de restituer la compétence « exercice du pouvoir concédant en matière de distribution d'électricité » aux communes au 1er janvier 2019

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant restitution par la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT à ses communes membres de la compétence « Exercice du pouvoir concédant en matière de distribution publique d'électricité » ;

Vu la délibération CC_2019_184 du conseil communautaire en date du 23 septembre 2019 portant mise à jour des statuts afin de prendre en compte la nouvelle rédaction des compétences telles qu'issues de l'article L5214-16-1 du CGCT ;

- La restitution des équipements sportifs d'ORCHIES (terrain synthétique d'ORCHIES, city parc d'ORCHIES et cours de tennis couvert d'ORCHIES – salle CORRENTE) ;
- L'ajout du dojo de NOMAIN ;
- La réécriture de la compétence « ECLAIRAGE PUBLIC ».

Vu la délibération CC_2023_186 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023, portant modifications statutaires de la PEVELE CAREMBAULT ;

Vu le projet de statuts modifiés par la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Vu le courrier en date du 28 septembre 2023, par lequel Monsieur le Président de la PEVELE CAREMBAULT a notifié cette modification statutaire à l'ensemble des communes de la PEVELE CAREMBAULT ;

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

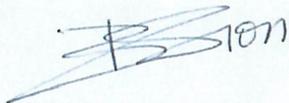
Vu les dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT (transfert de compétence), "*le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable*",

**Après étude et délibération,
Le conseil Municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable aux modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT à effet au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Bernadette SION





D2023051204

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15
Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Geoffrey PERRIN ; Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : Bons cadeaux

Madame le Maire rappelle que lors de manifestation, type concours, organisées par la commission animation, des bons d'achat sont remis aux gagnants.
Afin de simplifier l'organisation il est proposé d'ouvrir une enveloppe budgétaire maximum de 400€ pour ces derniers. Enveloppe valable du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve cette enveloppe budgétaire qui sera ouverte au BP 2024
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour délivrer les bons

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Bernadette SION





Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 059-215901455-20231205-D2023051205-DE



D2023051205

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Geoffrey PERRIN ; Hervé WARTELE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : Cartes cadeaux – année 2023

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'octroyer, à l'occasion des fêtes de fin d'année des cartes cadeaux.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'octroyer :

- 6 cartes cadeaux à 140 €
- 2 cartes cadeaux à 100 €
- 1 carte cadeaux 45 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Bernadette SION





D2023051206

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Jeoffrey PERRIN ; Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : Recensement de la population 2024-désignation d'un coordonnateur et de deux agents recenseurs

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un coordonnateur d'enquête et deux agents recenseurs qui seront nommés par arrêté municipal,

Vu le montant de la dotation forfaitaire de 1424 € alloué à la commune,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide :

- de désigner un coordonnateur chargé de la préparation et du suivi du recensement ;
- de désigner 2 agents recenseurs pour la collecte auprès des habitants ;
- de rémunérer le coordonnateur et les agents recenseurs comme suit : 600 € par agent recenseur et 300 € au coordonnateur.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Bernadette SION



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 059-215901455-20231205-2023051207-DE

S²LO

D2023051207

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Geoffrey PERRIN ; Hervé WARTELE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la restauration, le nettoyage des bâtiments ainsi que la garderie ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 01/01/2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet et pour une durée hebdomadaire de service de 23h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois et 1 semaine allant du 01/01/2024 au 07/07/2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Bernadette SION

Maire



Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie

59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54

Site : <http://mairie.chemy.fr>

Email : mairie@chemy.fr





D2023051208

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents12

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Jeffrey PERRIN ; Hervé WARTELE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Audrey LUMETTA procuration à Bernadette SION ; Jean-Claude TELLE ;

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :
Ce qui modifie comme suit le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 :

	Catégorie	Heures/semaine	Pouvu
Adjoint administratif	C	35	Oui
Adjoint administratif	C	20	Oui
Adjoint administratif	C	8	Non
Adjoint technique	C	35	Non
Adjoint technique	C	30	Oui
Adjoint technique	C	20	Oui
Adjoint technique	C	16	Oui
Adjoint technique	C	14	Oui
Adjoint médico social	C	20	Non
Attaché	A	15	Non

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Bernadette SION